



Assemblée générale

Distr. générale
14 janvier 2013

Soixante-septième session
Point 54 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 18 décembre 2012

[sur la base du rapport de la Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/67/425)]

67/123. Étude d'ensemble des missions politiques spéciales

L'Assemblée générale,

Guidée par les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies,

Réaffirmant son attachement au respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les États,

Réaffirmant ses fonctions et pouvoirs et ceux du Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, tels que définis dans la Charte,

Convaincue de la nécessité pour l'Organisation des Nations Unies de continuer de renforcer ses capacités dans les domaines de la prévention des conflits et du maintien de la paix et de la sécurité internationales,

Rappelant les rapports pertinents sur l'examen des modalités de financement et de soutien des missions politiques spéciales¹, qui traitent des dispositions administratives et financières régissant ces missions, tout en sachant que la Cinquième Commission est celle de ses grandes commissions qui est chargée des questions administratives et budgétaires,

1. Constate que les missions politiques spéciales sont de plus en plus nombreuses et complexes ;

2. Prie le Secrétaire général de présenter un rapport sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales, y compris sur leur évolution et les tendances qui les caractérisent, ainsi que sur le rôle qu'elles jouent dans les activités menées par l'Organisation en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et de formuler des recommandations visant à accroître globalement leur transparence et leur efficacité ;

3. Prie également le Secrétaire général d'organiser régulièrement des échanges auxquels toutes les parties intéressées pourront participer sur les questions

¹ A/66/340 et A/66/7/Add.21.



de politique générale relatives aux missions politiques spéciales afin de favoriser le resserrement de la coopération avec les États Membres ;

4. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-huitième session une nouvelle question intitulée « Étude d'ensemble des missions politiques spéciales », de renvoyer cette question à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) et d'examiner, au titre de cette question, le rapport susmentionné du Secrétaire général.

*59^e séance plénière
18 décembre 2012*
